

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE DE LACROST**

**DÉLIBÉRATIONS PRISES ET COMPTES-RENDUS DIVERS LORS DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 09 décembre 2024 à la salle du conseil.

**Date de la convocation : 04 décembre 2024**

Sous la présidence de Gérard THIELLAND, Maire  
Secrétaire de séance : Daniel GALLUCHOT

Excusés : Jérôme HENRY, Céline DUFOSSE, Ludovic KIELBASA, Arnaud PETITET

Le conseil :

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2024 :**

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil du 04 novembre 2024.

**DÉLIBÉRATION ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF DE PRÉVOYANCE PROPOSÉ  
PAR LE CENTRE DE GESTION 71 : - ADHÈRE** à la convention de participation pour la  
couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de  
l'ensemble des agents de la commune de Lacrost.

- **SOUSCRIT** la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de choix **95 %** du revenu net des  
agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- **PARTICIPE** financièrement à la cotisation des agents à hauteur de : 50 %

**DÉLIBÉRATION ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF SANTE PROPOSÉ PAR LE  
CENTRE DE GESTION 71 : - ADHÈRE** à la convention de participation pour la couverture du  
risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents  
de la commune de Lacrost à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- **DÉCIDE** de participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de : 20 € à  
compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DÉLIBÉRATION TARIFS ASSAINISSEMENT 2025 : - FIXE** les tarifs comme suit :

Abonnement : 30 €

Redevance jusqu'à 300 M3 1.80 €

Redevance de 300 à 600 M3 1.70 €

Au-delà de 600 M3 1.60 €

Taxe de raccordement au réseau unitaire 600 €

Au réseau séparatif 1300 €

Participation au réseau assainissement 2000 €

**DÉLIBÉRATION POUR SUPPLÉMENT DE PRIX POUR LA PERFORMANCE DES  
SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : - FIXE** à 0,01 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur  
correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être  
répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un  
supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Que cette  
contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée  
et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la  
commune de Lacrost, au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités

déterminées dans la convention du mandat d'encaissement.

Cette somme sera reversée à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

**DÉLIBÉRATION TRAVAUX ASSAINISSEMENT À PLANIFIER SUR 2 OU 3 ANS : - PLANIFIE** sur 2 ans les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement.

**DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET POUR 2025 DU DÉPARTEMENT POUR TRAVAUX ASSAINISSEMENT : - SOLLICITE** une aide au titre de l'appel à projet 2025 pour des travaux de renouvellement du réseau assainissement subventionné à hauteur de 30 %.

- **AUTORISE** le Maire à signer que tout document afférant à cette demande.

**DÉLIBÉRATION POUR VENTE DE BOIS PAR L'ONF ET AUTORISATION DE LA CONVENTION : - AUTORISE** l'ONF à commercialiser des frênes et des chênes pour le compte de la commune.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF.

**VENTES DE TERRAINS : - DONNE** son accord pour la vente d'une partie du terrain cadastré AD 403 (environ 120 M<sup>2</sup>) à un particulier pour un montant de 300 €.

Les frais de géomètre et notariés sont à la charge de l'acquéreur.

- **DONNE** son accord pour la vente d'une partie du terrain cadastré AD 403 (environ 90 M<sup>2</sup>) à un particulier pour un montant de 300 €.

Les frais de géomètre et notariés sont à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes correspondants à ces deux ventes.

**DÉLIBÉRATION POUR L'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET COMMUNAL : - DÉCIDE** à l'unanimité :

- **AUTORISE** cette ouverture de crédits d'investissement par anticipation avant le vote du budget 2025.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

<b>Chapitre 21 immobilisations corporelles</b>	<b>Crédits nouveaux votés au BP 2024</b>	<b>Crédits ouverts votés DM 2024</b>	<b>Total</b>	<b>25% autorisé</b>
2111 terrains nus	6000.00		6000.00	<b>1500.00</b>
212 agencements	2000.00		2000.00	<b>500.00</b>
2131 bâtiments	48020.39	-23980.00 +22980.00	47020.39	<b>11755.10</b>
2135 installations	14000.00		14000.00	<b>3500.00</b>
2151 voiries	50000.00		50000.00	<b>12500.00</b>
2157 matériels	8500.00		8500.00	<b>2125.00</b>
2181 installations	3090.00		3090.00	<b>772.50</b>
2182 matériels tran		23980.00	23980.00	<b>5995.00</b>
2188 autres immo	14300.00		14300.00	<b>3575.00</b>
Total	145910.39	22980.00	168890.39	<b>42222.60</b>

**DÉLIBÉRATION POUR L'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET ASSAINISSEMENT : - DÉCIDE** à l'unanimité :

- **AUTORISE** cette ouverture de crédits d'investissement par anticipation avant le vote du budget 2025.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

<b>Chapitre 23 immobilisations en cours</b>	<b>Crédits nouveaux votés au BP 2024</b>	<b>Crédits ouverts votés DM 2024</b>	<b>Total</b>	<b>25% autorisé</b>
2315	106159.87		106159.87	<b>26539.97</b>
Total	106159.87		106159.87	<b>26539.97</b>

**DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE MARCHÉS DE SERVICES ET TRAVAUX VOIRIES : - ADHÈRE** à un groupement de commandes pour le recrutement d'un maître d'œuvre et la mise en place d'un accord cadre monoattributaire qui sont destinés à satisfaire des besoins en matière de travaux de voirie entre les communes signataires.

**ACCEPTE** que la commune de Lugny soit coordonnatrice du groupement.

**PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE PHOTOVOLTAÏQUE SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX : - ENTEND** l'étude d'opportunité photovoltaïque sur le bâtiment des ateliers municipaux ainsi que sur le bâtiment de l'école.

Une décision sera prise ultérieurement.

**COMPTE RENDU CONSEIL D'ÉCOLE DU 12 NOVEMBRE 2024 : - ENTEND** le compte-rendu du conseil d'école du 12 novembre 2024.

**P.L.U.I : - DEMANDE** une modification du règlement interdisant les couleurs gris anthracite et blanc pur sur les huisseries.